

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2022

EDITORIAL

Mesdames et Messieurs,



En ce début de session d'automne, j'ai le plaisir de vous inviter aux deux événements suivants, qui devraient être d'une grande utilité pour vous :

Manifestation de session sur le thème « L'importance de la cybersécurité pour la Suisse »

Le mercredi 21 septembre 2022, de 12h30 à 14h30, au Casino de Berne, salle « Burgerratssaal »

En quoi consistent la cyberguerre et la cybersécurité ? Quelles leçons pouvons-nous tirer de la guerre en Ukraine ? Et qu'est-ce que cela signifie pour la politique de sécurité de la Suisse ? Nous aimerions aborder avec vous ces questions et bien d'autres lors de la manifestation de session :

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h25	Allocution de bienvenue et introduction Pierre Kohler, Président de SUISSEDIGITAL
13h30	L'importance de la cybersécurité pour la Suisse - enseignements tirés de la guerre en Ukraine Dr Lennart Maschmeyer, Senior Researcher au Centre d'études de sécurité de l'ETH Zurich (www.css.ethz.ch)
14h00	Discussion autour d'un café et d'un dessert

Manifestation de branche SUISSEDIGITAL-DAY

Le mercredi 23 novembre 2022, de 09h00 à 17h00, au Kursaal de Berne

Des thèmes tels que « Green IT comme levier pour la pérennité des entreprises » et « Génération Alpha - la société de demain à ses balbutiements » ainsi que d'autres sujets d'actualité sont au programme de notre traditionnel colloque sectoriel SUISSEDIGITAL-DAY. L'événement sera accompagné d'une exposition sur les télécommunications.

Profitez de ces manifestations pour échanger avec des entrepreneurs, des représentants de la branche, des experts en télécommunication, des représentants de l'administration et des collègues de votre chambre.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent par téléphone au 031 328 27 28 ou par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch.

Pour finir, j'aimerais encore évoquer les thèmes sur lesquels nous allons vous expliquer très rapidement notre position dans le présent billet de session :

- Protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo
(CN, mercredi 14 sept. 2022) :
=> suivez la proposition de la minorité concernant les membres de l'organisation sectorielle.
- Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias
(CE, mercredi 21 sept. 2022) :
=> Soutenez l'initiative parlementaire Regazzi.

- Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide

(CE, jeudi 29 sept. 2022) :

=> Soutenez la motion du groupe libéral.

- Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet.

(CE, jeudi 29 sept. 2022) :

=> Rejetez la motion du Conseiller national Gugger.

Je vous souhaite une lecture enrichissante et une session d'automne couronnée de succès!



Pierre Kohler

Président de SUISSEDIGITAL

AFFAIRES EN COURS

20.069 : Protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo (élimination des divergences)

CN, le mercredi 14 septembre 2022

Ce dont il s'agit : Avec cette nouvelle loi, le Conseil fédéral veut mieux protéger les jeunes contre les films et les jeux vidéo inappropriés (représentations de la violence et de la sexualité et autres contenus inappropriés).

Notre position : L'élimination des divergences vise notamment à savoir si les organisations sectorielles responsables de la mise en œuvre des mesures de protection de la jeunesse doivent être tenues d'employer des experts de manière permanente ou de ne faire appel à eux que lors de l'élaboration des concepts et réglementations correspondants. Alors qu'une minorité de la CSEC-N s'est engagée – en accord avec le Conseil des États – pour une implication adaptée lors de l'élaboration des concepts et des réglementations, la majorité de la CSEC-N a voté pour un siège permanent. SUISSEDIGITAL est d'avis qu'il suffit que les experts soient obligatoirement impliqués dans les travaux concrets sans devoir nécessairement être membres de l'organisation. La mise en œuvre peut être ainsi rapidement réalisée avec une organisation légère.

20 069: Suivez la minorité de la CSEC-N en ce qui concerne les membres des organisations sectorielles responsables de la mise en œuvre des mesures

de protection de la jeunesse.

19.482 : Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias

CE, le mercredi 21 septembre 2022

Ce dont il s'agit : Les entreprises de moins de 250 collaborateurs doivent être exemptées de la redevance de radio-télévision. L'objectif de cette initiative parlementaire est d'éliminer les doubles impositions et les injustices dans le cadre de l'impôt sur les médias basé sur le chiffre d'affaires introduit en 2019.

Notre position : SUISSEDIGITAL est d'avis que les entreprises, quelle que soit leur taille, ne devraient pas payer de redevance de radio-télévision, car il s'agit de personnes morales qui ne peuvent pas consommer de radio et de télévision. De plus, toutes les entreprises emploient des collaborateurs qui paient déjà la redevance de radio-télévision en tant que particuliers. L'association soutient donc l'initiative parlementaire du Conseiller national Regazzi.

19.482 : Ne suivez pas la recommandation de la CTT-E, mais soutenez l'initiative parlementaire Regazzi.

20.3237 : Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide.

CN, le jeudi 29 septembre 2022

Ce dont il s'agit : Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures et les décisions nécessaires pour permettre l'introduction de la cinquième génération de la norme de téléphonie mobile (5G). Cela implique également que le Conseil fédéral informe la population de manière appropriée sur la 5G. L'objectif est de permettre aux fournisseurs de déployer un réseau 5G national de haute qualité à un coût aussi bas que possible d'ici 2024.

Notre position : Un réseau de téléphonie mobile de qualité et performant est une condition importante pour le bon fonctionnement de l'économie et de la société. La mise en œuvre de la norme de téléphone mobile 5G permettra de réaliser un tel réseau mobile. Malheureusement, la 5G se heurte à la résistance de la population, bien que le rayonnement ait diminué ces dernières années grâce à l'amélioration de l'efficacité et à l'utilisation d'une technique de pointe (antennes adaptatives) et qu'il soit largement inférieur à la limite autorisée. C'est également confirmé par le rapport de

mesure de la Confédération publié en juillet 2022 : « L'exposition est typiquement plus de 100 fois inférieure à la valeur limite pour le rayonnement de la téléphonie mobile », explique Martin Rössli, épidémiologiste environnemental et responsable de l'étude. Des conséquences négatives pour la santé peuvent donc être exclues. Pour toutes ces raisons, SUISSEDIGITAL soutient sans réserve la motion 20.3237.

20 3237: Soutenez la motion du groupe libéral

20.3374 : Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. CN, le jeudi 29 septembre 2022

Ce dont il s'agit : Le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale les adaptations légales obligeant les fournisseurs de services de télécommunication à bloquer l'accès aux fournisseurs qui diffusent des contenus pornographiques sans prendre de mesures de précaution techniques suffisantes pour protéger les moins de 16 ans.

Notre position : Bien que SUISSEDIGITAL partage la préoccupation de l'auteur de la motion de mieux protéger les jeunes contre les contenus pornographiques, l'association recommande aux parlementaires de suivre le Conseil fédéral et de rejeter la motion. En voici les raisons :

- Les fournisseurs de services de télécommunication ne peuvent pas avoir pour mission de vérifier le respect de l'article 197, alinéa 1, du Code pénal sur l'Internet mondial. Les fournisseurs de services de télécommunication ne sont pas des policiers de l'Internet.
- Les blocages de réseaux ne sont pas une protection efficace ; ils peuvent être facilement contournés, en particulier par les jeunes qui ont des affinités avec le numérique.
- Les contenus pornographiques sont souvent partagés par les jeunes via des services de messages courts comme WhatsApp. Les blocages de réseaux ne peuvent pas empêcher cela.
- Les fournisseurs d'accès Internet sont tenus d'informer et de conseiller les clients sur les possibilités dans le domaine de la protection des enfants et des adolescents. Comme le montrent les exemples suivants, ils prennent cet engagement au sérieux :

o Sunrise/UPC :
www.sunrise.ch/fr/general/protection-des-jeunes

o Swisscom :
www.swisscom.ch/fr/clients-privés/aide/securite/kinder-und-jugendschutz.html

o netplus :
www.netplus.ch/fr/controle-parental-web-587

o Quickline :
<https://quickline.ch/jugendmedienschutz>

Le portail d'information consacré à la promotion des compétences médiatiques www.jeunesetmedias.ch thématise les possibilités de protection de la jeunesse en rapport avec les contenus pornographiques.

20 3237: Suivez le Conseil fédéral et rejetez la motion Gugger.
